

# FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



- La simplification et la dématérialisation des procédures douanières : plus qu'un concept, une action concrète et continue qui renforce le rôle économique de la Douane
- La certification des entreprises : un label confortant l'entreprise dans sa quête de performance et de compétitivité à l'international
- L'accompagnement des projets d'envergure : une action soutenue et constante
- Douane - Secteur privé : un partenariat inscrit dans la durée et nourri de l'échange et de l'écoute permanents

## FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

### LA SIMPLIFICATION ET LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DOUANIERES : PLUS QU'UN CONCEPT, UNE ACTION CONCRETE ET CONTINUE QUI RENFORCE LE ROLE ECONOMIQUE DE LA DOUANE

#### La facilité de cautionnement global des opérations initiées par les artisans couturiers : pour une contribution à la promotion du savoir-faire traditionnel marocain à l'international

Motivée par la volonté d'accompagner l'artisanat, secteur à forte valeur ajoutée économique et sociale pour le pays, l'Administration des Douanes a mis en place une procédure et un mode de cautionnement simplifiés en faveur des artisans couturiers travaillant à l'international, leur permettant d'honorer leurs engagements envers leurs clients installés à l'étranger dans de meilleures conditions de coût et de délais et de développer leur activité créatrice d'emplois et favorisant l'inclusion sociale.

Les artisans couturiers amenés à importer des intrants destinés à la confection d'articles vestimentaires et leurs accessoires pour le compte de leurs clients étrangers bénéficient ainsi d'une démarche simplifiée d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) et de cautionnement de leurs opérations réalisées sous ce régime.

Cette simplification découle d'une convention conclue en 2015 entre la Douane et la société Chronopost International Maroc autorisant cette dernière à accomplir, pour le compte de ses clients couturiers, les formalités de dédouanement et à garantir les droits et taxes sur la base des programmes développés par le fonds JAIDA en faveur des institutions de micro crédit.

Les artisans couturiers n'ont plus besoin de se déplacer au bureau de dédouanement et bénéficieront d'un service de livraison à domicile rapide.

---

# 64

Artisans bénéficiaires en un an

---

#### Les Magasins Et Aires de Dédouanement : des plateformes qui évoluent au rythme du développement de l'activité logistique au Maroc

07 nouveaux Magasins Et Aires de Dédouanement (MEAD) ont été créés en 2015, portant ainsi leur nombre à soixante sept (67) répartis à travers le Royaume. La création de ces plateformes va dans le droit fil des objectifs stratégiques de la Douane visant l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers le développement d'une offre de service basée sur le dédouanement de proximité et une meilleure prise en charge logistique des envois qui leur sont acheminés.

Ouvrant dans le sens de la professionnalisation de l'exploitation des MEAD, la Douane a organisé des

rencontres avec les représentants de la profession dans le dessein d'aboutir à une meilleure conciliation des attentes de celle-ci et des exigences douanières.

---

# 67

MEAD à travers le Royaume

---

C'est dans le même sillage que la Douane a révisé les conditions de transit des envois complets vers les MEAD en vue de recentrer leur activité sur la gestion des flux des marchandises transportées en groupe et de renforcer leur rôle dans la sécurisation et la maîtrise des flux

commerciaux tout en veillant à la célérité des opérations de dédouanement.

### Le fret camionné : une adaptation procédurale pour donner de l'élan au fret aérien national

Soucieuse d'encourager l'activité des opérateurs du transport international et le développement au Maroc d'un marché du fret camionné, métier en vogue à travers le monde, la Douane a initié à la demande de la Royale Air Maroc la mise en place d'une procédure adaptée aux opérations de transport multimodal (maritime, terrestre et aérien) de marchandises transitant entre l'Europe et l'Afrique via le Maroc selon laquelle ces dernières sont conduites par voie terrestre jusqu'à l'aérogare fret de Casablanca pour être ensuite acheminées par voie aérienne par ladite compagnie.

Testée avec succès en 2015 pour neuf opérations lors d'une phase pilote, cette nouvelle procédure assure audit opérateur du fret aérien une meilleure maîtrise des coûts et des délais des expéditions vers les pays de destination.

Cette adaptation procédurale permet à la RAM d'accroître son activité et de renforcer son positionnement aux côtés d'autres acteurs de l'offre de fret aérien en Afrique et aux autres opérateurs logistiques et exploitants exerçant au niveau des enceintes aéroportuaires de tirer profit d'une activité porteuse de valeur ajoutée.

9

Opérations du transport multimodal Europe-Afrique

Elle est également de nature à permettre l'interception au Maroc d'un trafic international à fort potentiel qui échappait, jusqu'alors, aux opérateurs nationaux du fret pouvant intervenir dans le circuit d'acheminement des marchandises ou assurer les expéditions aux destinations finales.

### La libre circulation des conteneurs : une relation de confiance entre la douane et les transporteurs maritimes pour décongestionner les ports

Dans le cadre de la procédure simplifiée autorisant depuis 2012 l'admission et l'exportation temporaires des conteneurs, chargés ou vides, en dispense du dépôt de la déclaration en détail et de la production de garantie, la Douane a agréé quatre (04) nouveaux agents maritimes en 2015 portant le nombre des bénéficiaires de cette procédure à 31.

31

Agents maritimes agréés

Cette simplification dont bénéficie 97% du flux des conteneurs circulant dans les ports du Royaume a été instaurée dans une finalité de fluidité du passage des marchandises et de réduction des délais de dédouanement. Elle offre à la Douane, et grâce à l'engagement des bénéficiaires d'assurer l'identification des conteneurs et la traçabilité de leurs mouvements, des conditions meilleures pour le contrôle et la sécurisation de la chaîne logistique du trafic international des marchandises. En étant

97%

Des conteneurs admis sous le régime de libre circulation



agréés dans le cadre de ce régime assoupli, les opérateurs du fret maritime bénéficient de gains multiples en termes de délai et de coût d'acheminement des cargaisons.

## La certification de l'origine des marchandises placées dans les zones franches logistiques : une mesure pour stimuler l'activité des opérateurs de la place

Accordant un intérêt particulier au soutien des opérateurs installés dans les zones franches logistiques, la Douane a procédé à la mise en place d'une procédure simplifiée relative à la prise en charge, la certification et la recevabilité de l'origine des marchandises placées dans ces zones.

Cette nouvelle disposition vise, à terme, à offrir la possibilité à ces plateformes de remplir pleinement leur rôle de Hub régional offrant la meilleure solution logistique aux opérateurs désirant alimenter l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest à partir du Maroc.

## Le paiement en ligne par carte bancaire : un nouveau service qui élargit l'éventail des modes de règlement des créances en douane

Engagée dans la voie du dédouanement électronique total qui consiste en la dématérialisation de l'ensemble des étapes du circuit de dédouanement, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a mis en place, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, un système de paiement électronique par carte bancaire.

Ce nouveau service offre la possibilité aux opérateurs économiques accédant au système de dédouanement en ligne « BADR », d'acquitter à distance, via Internet, le montant des droits et taxes dont ils sont redevables. Une fois l'opération confirmée, un reçu de paiement et une quittance douanière leur sont envoyés par courriel.

### Le paiement en ligne, que des avantages :

- Gain de temps et traitement rapide des opérations
- Réduction des frais de déplacement et dématérialisation du processus
- Sécurité des opérations grâce à un système d'échange de données hautement protégé par signature électronique

Généralisé après une phase pilote réussie, ce nouveau produit de régularisation des créances douanières offre à ses utilisateurs toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité, de fiabilité et de visibilité.

## L'informatisation des procurations attribuées aux transitaires par leurs clients : un partage clair des responsabilités

La Douane a introduit une nouvelle prestation en faveur des opérateurs économiques qui leur permet de mandater un ou plusieurs transitaires agréés en douane pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Ces mandats déposés auprès des bureaux douaniers pour être pris en charge sur le système BADR donnent lieu à la production de procurations qui permettent aux transitaires d'accomplir, pour le compte de leurs clients, les formalités de déclaration en détail et de signer si, le mandant le prévoit :

- Les acquits à caution de marchandises déclarées sous un régime économique en douane, en lieu et place du soumissionnaire ;

- Les déclarations de transfert de propriété à un tiers, de marchandises placées sous un régime économique en douane (acceptation de cession).

A travers la mise en place de cette nouveauté, la Douane élargit le spectre des prestations dématérialisées qu'elle offre le système BADR à ses utilisateurs.

**44 322**

Procurations gérées en 2015 par BADR

### Le dépôt en ligne des demandes de suspension : une fonctionnalité au service d'une intervention rapide contre la contrefaçon

Le système BADR a été enrichi par une fonctionnalité permettant la gestion des demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être contrefaites.

Avec ce nouveau module, tout opérateur titulaire de droit de propriété industrielle, bénéficiaire exclusif du droit d'exploitation ou mandataire d'un titulaire de droit, peut déposer en ligne des demandes de suspension.

La Douane a organisé des sessions de formation au profit des titulaires de droit leur facilitant l'appropriation de cette nouvelle fonctionnalité.



### LA CERTIFICATION DES ENTREPRISES : UN LABEL CONFORTANT L'ENTREPRISE DANS SA QUETE DE PERFORMANCE ET DE COMPETITIVITE A L'INTERNATIONAL

#### Le statut OEA-Sécurité et Sûreté : un gage de performance et de fiabilité pour l'entreprise

La Douane a poursuivi son chantier de labellisation des entreprises dénommé « statut d'Opérateur Economique Agréé » conférant à son bénéficiaire des atouts de confirmation à l'international et une évolution, au travers de l'accompagnement assuré par l'ADII, vers le statut d'opérateur transparent, sûr et fiable, conforme aux normes de sécurisation de la chaîne logistique des échanges internationaux.

L'opération de test lancée dans ce cadre auprès d'une dizaine d'opérateurs portant le label « OEA simplifications douanières » pour l'accès au statut de niveau supérieur s'est soldée par l'octroi en 2015 du premier statut OEA- Sécurité et Sûreté.

Dans la perspective d'aboutir à la reconnaissance mutuelle des Opé-

---

**387**

OEA simplifications douanières dont **187** classe A

---

---

**1<sup>er</sup>**

OEA Sécurité et Sûreté certifié en 2015

---

rateurs Economiques Agréés avec différents pays, la Douane a participé à des réunions de travail des hauts responsables chargés de l'OEA au sein des membres des pays membres de l'Accord d'Agadir et à la 11<sup>ème</sup> session du Comité de Coopération Douanière.

En outre, l'ADII a finalisé un projet d'accord de reconnaissance mutuelle des programmes OEA qui sera présenté à la signature des Directeurs Généraux des douanes des pays du QUAD (Maroc, Tunisie, Jordanie et Égypte) lors de leur réunion prévue en 2016.

Cette dynamique est de nature à baliser le chemin à l'entreprise nationale désirant accéder en toute confiance aux différents marchés en développement.

## La Catégorisation commune Douane-Direction Générale des Impôts : une impulsion donnée au processus de labellisation de l'entreprise nationale

Découlant des recommandations issues des Assises de la Fiscalité tenues en Avril 2013 et de celles de l'Organisation Mondiale des Douanes, les deux administrations fiscales marocaines, ont lancé en 2015 la catégorisation commune des entreprises.

Cette démarche conjointe instituée entre la Douane et la Direction Générale des Impôts dans le cadre d'un Accord- cadre de coopération au service de l'économie nationale, apporte une réponse à la

demande des milieux d'affaires de combiner les démarches de catégorisation initiées séparément par les deux institutions en leur faveur.

Ce label commun « OEA - Simplifications Douanières » et « contribuable catégorisé » ouvre droit à un ensemble d'avantages et de procédures simplifiées offerts aux entreprises par les deux départements et vise le renforcement de leur compétitivité et réactivité face aux exigences de positionnement sur l'échiquier national et international.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENVERGURE : UNE ACTION SOUTENUE ET CONSTANTE

L'accompagnement des projets d'envergure continue de figurer à l'agenda des priorités d'action à la Douane de par l'importance de sa contribution à l'attrait des investissements et à l'instauration d'un environnement procédural incitatif et propice à l'épanouissement des projets créateurs d'emploi et de richesse pour le pays.

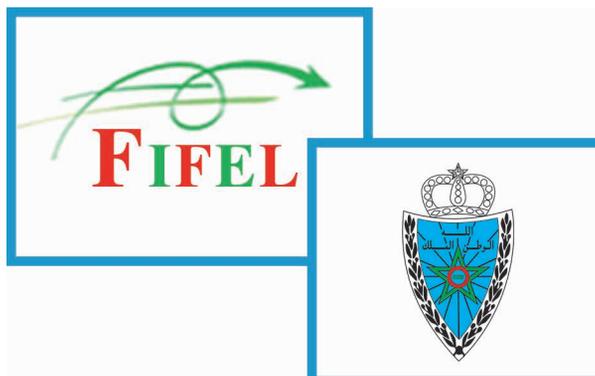
Tout un savoir-faire douanier, procédural et réglementaire, a été mis à la disposition d'opérateurs désirant étendre leur implantation et s'installer au Maroc. L'ADII veille à offrir une prestation de qualité aussi bien de conseil que de relais avec les différentes structures centrales et régionales intervenant dans le schéma de concrétisation desdits investissements sur le territoire national.

Cet accompagnement personnalisé a été assuré à de grands groupes industriels opérant dans plusieurs secteurs d'activité à l'instar de l'aéronautique, de l'automobile et de la production de moteurs et de véhicules en vue de les aider à démarrer leur projet conformément à leur calendrier d'investissement.

Ces activités à forte valeur ajoutée, drainées au Maroc et soutenues par un accompagnement douanier de qualité, constituent une marque de confiance confortant le statut du pays en tant que marché prometteur et plate-forme de production et d'exportation convoitée par les investisseurs étrangers.

## DOUANE - SECTEUR PRIVE : UN PARTENARIAT INSCRIT DANS LA DUREE ET NOURRI DE L'ECHANGE ET DE L'ECOUTE PERMANENTS

Faire évoluer le cadre partenarial institutionnalisé avec le secteur privé revient à adapter, de manière constante, les procédures douanières et explorer de nouveaux champs de simplification pour répondre au mieux aux besoins de compétitivité de l'entreprise. Faisant le choix d'aller dans ce sens, la Douane a initié un nouveau partenariat en 2015 à travers la conclusion d'un accord-cadre avec la Fédération Interprofessionnelle marocaine de Production et d'exportation des Fruits et Légumes (FIFEL).



Cette convention vise, entre autres, à améliorer l'environnement procédural, réglementaire et juridique dans lequel opèrent les entreprises du secteur des fruits et légumes de façon à faciliter leurs échanges commerciaux et renforcer leur capacité compétitive.

Par ailleurs, la Douane a organisé des rencontres régionales au profit des membres d'associations professionnelles de différents secteurs pour communiquer autour des améliorations apportées au cadre incitatif mis en place en leur faveur et recueillir les éventuelles doléances et identifier les difficultés rencontrées par les opérateurs.

Les axes d'amélioration identifiés sont inscrits dans une feuille de route et les avancements sont régulièrement évalués par les organes institués par les accords de partenariat (comité de pilotage et comité de suivi) qui se réunissent périodiquement suivant un calendrier arrêté d'un commun accord.

